



Conseil des droits humains: 24<sup>e</sup> Session  
Point 6: Examen Périodique Universel - Djibouti  
Intervention orale  
East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project (EHAHRDP)

*Prononcée par Me Abdillahi Zakaria, le 19 septembre 2013*

Merci Monsieur le Président.

EHAHRDP et la Ligue Djiboutienne des droits humains sont préoccupés par les violations répétées des droits humains à Djibouti, particulièrement les libertés publiques, la ratification des instruments internationaux et la mise en œuvre des engagements pris par l'Etat. Dans cette optique, nos organisations exigent de Djibouti de se conformer aux engagements pris lors de son examen.

En revanche, il faut observer que Djibouti ait accepté cinq recommandations visant à garantir la liberté d'expression, d'association et de réunion. Néanmoins, nous regrettons le rejet par l'Etat djiboutien des recommandations exigeant la levée des restrictions imposées aux activités des médias et des journalistes indépendants. Par ailleurs, il convient de noter qu'il n'existe quasiment pas de presse libre à Djibouti et les rares journalistes indépendants sont souvent harcelés, arrêtés, et condamnés sommairement à de lourdes peines d'emprisonnement et de fortes amendes.

Egalement, l'Etat de Djibouti doit respecter, la participation effective de partis politiques d'opposition au processus électoral et d'accepter la publication des résultats des élections législatives de février 2013 bureau par bureau.

A cet égard, nous exigeons de l'Etat de respecter ses engagements dans le domaine des droits humains. En outre, nous demandons vivement et de façon urgente la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants conformément à la recommandation acceptée.

Force est de constater qu'à Djibouti, des plaintes ont été déposées pour actes de tortures et de violences par des personnes gardées à vue par les agents de la police judiciaire. A ce jour, aucune suite n'a été réservée aux plaintes déposées devant le procureur de la République.

Enfin et contrairement à la déclaration de la délégation Djiboutienne, plus de 10 détenus politiques, arrêtés après les élections législatives du 22 février 2013, sont toujours incarcérés dans des conditions inhumaines à la prison civile de Gabode à Djibouti.

**C'est pourquoi, nous exigeons :**

- La libération immédiate de tous les détenus politiques ;
- D'arrêter immédiatement les harcèlements et les arrestations arbitraires contre les militants de l'opposition, des défenseurs des droits humains et des journalistes indépendantes ;
- Instruire les plaintes déposées pour actes de tortures et autres violences ;
- D'arrêter les déchéances inadmissibles de nationalité Djiboutienne aux personnalités de l'opposition.

Je vous remercie.